

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Josée Cloutier

<https://www.cadre21.org/membres/30560867a0b961e4646c429d>

Date d'obtention : 2024-02-12 19:42:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- un signalement est reçu d'un jeune lui-même ou d'un pair (si un parent= les référer aux service de police). Débuter trousse Sexto.
- 2- Je dois évaluer l'incident à l'aide de la trousse Sexto, je suis les étapes et fait passer le questionnaire à la victime ou à la personne qui dénonce, puis aux autres élèves qui ont vus, reçus et/ou envoyés les images de la victime.
- 3- Vérifier les informations.
- 4- Parler avec l'instigateur afin de savoir si gestes impulsifs ou malveillants (confisquer le cellulaire de celui-ci).
- 5- Informer le service de police dès que possible selon les situations (+rapidement si intentions malveillantes ou si adultes vs jeunes).

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Agir rapidement afin de minimiser la propagation, mais dans l'ordre en suivant les étapes de la Trousse Sexto: afin de ne pas nuire à toutes enquêtes éventuelles.
- Si confidences ou signalements viennent directement de jeunes fréquentant l'école, intervenir rapidement. Par contre, si le signalement vient d'un parent ou de situations externes, référer vers le service de polices. (Rassurer la victime, lui faire passer la grille d'auto-évaluation, puis le référer aux autorités compétentes pour la suite).
- Lorsque pertinent, si doute raisonnable qu'un appareil électronique contient de la pornographie juvénile, confisquer le(s) cellulaire(s) et mettre sous-scellés.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

- De confisquer le cellulaire d'un élève (18-21 ans): vécue scolaire = pas toujours évident. Il arrive souvent que le jeune s'objecte et refuse catégoriquement (et ce pour des motifs bien moins graves que de la pornographie juvénile ou du sextage).
- Le contexte scolaire de notre école, car nous sommes considérés comme un secteur jeunes, mais nous avons des élèves de 16 à 21 ans.
- La pratique de l'utilisation de la trousse, le temps de s'approprier son contenu. Toutefois, semble vraiment facile à utiliser, explications claires et concises. Très belles outils à mon avis.